

**COMMUNE DE**  
**07590 ST ETIENNE DE LUGDARES**

**Séance du 16 décembre 2020 à 18 heures**

Le 16 décembre 2020 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdars sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth (arrivée au point 2), Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Sébastien DURHONE, Monsieur Thierry JOUVE, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Gaëtan TERME (arrivé au point 9), Madame Nadège BARE

Absent : Monsieur Benjamin néant SUBLIME

Excusé :

Procuration :

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

-----

### **1/ Commerces de proximité : demande de subvention auprès de la CC Montagne d'Ardèche**

Après avoir rappelé le projet de recentrage des commerces de proximité au cœur du village, Mme le Maire explique que la subvention du Département de l'Ardèche de 40 000 € est conditionnée par une participation de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche au titre de ses compétences.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de la CC Montagne d'Ardèche une participation au titre de ses compétences de 10 000 € (5 000 € pour la boulangerie et 5 000 € pour l'épicerie).

### **2/ Isolation de l'école : demandes de subventions**

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'État dans le cadre de la DETR, la Région AuRA, le Département de l'Ardèche, le SDE de l'Ardèche pour les travaux d'isolation de l'école estimés à un coût de 204 306 € HT. Mme le Maire est autorisée à mener toutes les démarches nécessaires afférentes à ce dossier et notamment les demandes d'autorisation d'urbanisme.

### **3/ Actes en la forme administratives**

Mme le Maire et M. le Premier adjoint sont autorisés à signer les actes en la forme administrative.

### **4/ Adhésion au PEFC**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la PEFC en vue de la certification de la forêt communale de la section de La Chaze afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

### **5/ Mandat de gérance**

Par délibération n°2020\_076B du 7/10/2020, le Conseil avait décidé de confier la gestion des logements communaux à l'agence immobilière langonaise pour l'établissement des états d'entrée, la rédaction des baux et la perception des loyers. Sur ce dernier point la loi autorise la gestion de deniers publics par un prestataire privé mais après avis du comptable public et passation d'une convention. Dans un souci de simplification, le Conseil décide de ne pas confier l'encaissement des loyers par l'agence AIL. La délibération du 7/10/2020 est donc modifiée en ce sens.

Par ailleurs, le Conseil, dans le contexte sanitaire actuel lié à la pandémie du covid 19, décide de ne pas facturer aux locataires 50 % des frais d'agence mais il se réserve le droit de revoir cette décision.

## **6/ Raccordements au réseau d'assainissement collectif**

Lors des travaux d'aménagement du réseau d'assainissement collectif route de Luc, un branchement n'a pas été réalisé car le site n'était pas habité. Aujourd'hui une demande est faite pour ce raccordement. Le Conseil décide d'y répondre favorablement.

Une autre demande ayant été effectuée, le conseil souhaite établir un état des lieux.

## **7/ Lotissement le Riouffrey**

Suite à une demande d'achat de 3 parcelles pour une seule construction au lotissement Les Hauts de Riouffrey, le Conseil maintient le règlement et décide de vendre séparément les 3 terrains en vue de leur construction individuelle. Il décide également de faire déboiser les terrains restants.

## **8/ Convention de délégation de gestion de la MSAP**

L'actuelle convention de délégation de gestion de la maison de service au public de St Etienne de Lugdarès, conclue avec la Communauté de communes Montagne d'Ardèche pour une durée de 2 ans, arrivant à échéance, il convient d'en établir une nouvelle à compter du 1er janvier 2021. Le projet présenté n'est pas adopté. En effet la compensation financière ne couvre pas les frais de fonctionnement. De plus le Conseil n'est pas d'accord avec la mise en place de l'itinérance car il estime que la Commune a déjà suffisamment perdu de services depuis la fusion des Communautés de communes.

## **9/ Règlement intérieur**

A l'unanimité, le règlement intérieur applicable aux personnels des services de la Commune est approuvé avec une date d'effet au 01/01/2021. Chaque agent en sera destinataire.

## **10/ Augmentation de temps de travail**

Les durées hebdomadaires de 2 emplois sont augmentées et portées à temps complet pour, d'une part pour créer et animer un espace de vie sociale, et d'autre part pour compléter les heures de la MSAP et renforcer le secrétariat de mairie.

Les heures de mise à disposition de Mme la secrétaire de mairie de St Etienne à Borne sont portées à 12.

## **11/ Création de postes**

Un emploi d'agent de maîtrise principal, un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe et un emploi d'adjoint technique sont créés au vu de la charge de travail et des prochains départs à la retraite.

## **12/ Création d'un SPIC pour la boulangerie**

Le Conseil d'administration est constitué ainsi que la régie qui prend le nom de La Régie du Fournil.

Sont nommés :

Président : Cyril MALLET – Trésorier : Grégory MICHEL - Secrétaire : Sébastien DURHÔNE - .....

## **13/ Loyers commerces**

Les loyers des futurs commerces à aménager au centre du village ainsi que le loyer de l'actuelle boulangerie sont fixés.

## **14/ Subvention**

3 subventions sont allouées : 360 € au Foyer ski de fond (versement au Téléthon), 5 196 € à la Faïne (œuvres sociales) et 2 019.56 € au CCAS (portage de repas)

## **15/ Acquisition de petit matériel pour la garderie**

Le Conseil décide d'équiper la garderie en jeux (bac à sable, chenille, table de ping-pong)

## **16/ Achat de véhicule et d'un tracteur**

Le Conseil décide d'acheter un tracteur avec plusieurs équipements en remplacement du vieux tracteur vendu à la Commune de Borne. L'achat du minibus est reporté en début d'année.

### **17/ Travaux divers**

Il a été constaté l'écrasement de gaines Orange dans la Traversée du village. Pour réparer il conviendra d'éviter de détériorer la chaussée remise à neuf.

L'insonorisation d'un bureau à la maison médicale est prévue et un devis retenu.

Le 10/12/2020, une réunion s'est tenue avec les services de la DDT – pôle eau – au Rieu Bournet pour constater les travaux de remblais en zone inondable réalisés sans autorisation. La Commune a été mise en demeure de procéder à leur enlèvement en mai 2019 mais rien n'a été fait. C'est lors de cette réunion que nous avons eu connaissance de cette mise en demeure. De ce fait, les services de l'Etat ne sanctionneront pas la Commune mais il est obligatoire de procéder à l'enlèvement des remblais.

### **18/ Mise à disposition d'un espace de jardinage**

Le Conseil accepte de mettre à disposition, après restauration, le bâtiment situé sous la chaufferie pour y créer un espace de jardinage destiné, entre autres, au fleurissement du village.

### **18/ Décisions modificatives**

Sur les budgets de l'eau et de la chaufferie, plusieurs dépassements de crédits nécessitent des décisions modificatives, de même qu'une erreur matérielle d'écriture passée sur le budget général. Ces décisions sont approuvées à l'unanimité.

### **19/ Règlement du cimetière**

L'examen de ce point est reporté.

### **20/ Repas des aînés**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, le repas des aînés est annulé et remplacé par l'octroi d'un bon d'achat de 30 € ou un colis.

### **Questions diverses**

Recrutement d'un médecin : une offre intéressante a été proposée. Ce médecin viendra visiter les lieux et la commune en début d'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit trente.

A St Etienne de Lugdarès, le 23 décembre 2020

Mme le Maire,  
Françoise BENOIT